

M.

A

En poste au

M. Le Recteur de l'académie de Poitiers

s/c M

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'état, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé, jeudi 21 novembre 2019 et vendredi 22 novembre 2019, pour participer à un stage de formation syndicale.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/00).

Il se déroulera de 9h00 à 17h, Gymnase 3 du complexe sportif, rue du Stade 17700 Surgères.

Veillez recevoir Monsieur le Recteur, l'expression de mes considérations distinguées.

A

, le